

## ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 08/232 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER  
ET EXECUTER LE MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE REFECTION  
GENERALISEE DE LA PISTE FORESTIERE DE GIALGHETA NERA EN  
FORET TERRITORIALE DE PUNTINIELLU**

**SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2008**

L'An deux mille huit, et le vingt-huit novembre, l'Assemblée de Corse régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, VERSINI Sauveur

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme COLONNA-VELLUTINI Dorothee  
M. ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette  
Mme ANGELI Corinne à Mme SCOTTO Monika  
M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme NIVAGGIONI Nadine  
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à Mme BIANCARELLI Gaby  
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène  
M. CHAUBON Pierre à Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique  
Mme COLONNA Christine à M. SIMEONI Edmond  
Mme GUERRINI Christine à M. MONDOLONI Jean-Martin  
M. MARCHIONI François-Xavier à M. OTTAVI Antoine  
Mme NATALI Anne-Marie à M. VERSINI Sauveur  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
Mme RICCI Annie à M. GALLETTI José  
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme MOSCONI Marie-Jeanne  
Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique  
M. SISCO Henri à M. DOMINICI François



**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

GIUDICELLI Maria, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy.

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002/92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** la délibération n° 07/032 AC de l'Assemblée de Corse du 8 mars 2007 portant approbation du Budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2007,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,
- APRES** avis de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

#### ARTICLE PREMIER :

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché relatif aux travaux de réfection généralisée de la piste forestière de Gialgheta Nera en forêt territoriale de Puntiniellu avec l'entreprise COSTA VERDE ENVIRONNEMENT pour un montant de 184 227,61 € HT ; soit 198 965,82 € TTC.

#### ARTICLE 2 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation

Le Secrétaire Général de l'Assemblée

  
Serge TOME

AJACCIO, le 28 novembre 2008

Le Président de l'Assemblée de Corse,

  
Camille de ROCCA SERRA

**ANNEXE**

<b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</b>
--

**Objet : Travaux de création, réfection et mise aux normes DFCI à réaliser sur ouvrages d'infrastructures de desserte et DFCI pour l'équipement des forêts territoriales de Corse. Imputation budgétaire BP 2007 AP N° 241270001**

### 1. Présentation de l'opération

Chaque année depuis le transfert des forêts domaniales en 2004, la Collectivité Territoriale de Corse met en œuvre un programme de travaux d'investissement en infrastructures de desserte et DFCI pour l'équipement de ses forêts.

La délibération budgétaire n° 07-032 AC du 8 mars 2007, portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2007, prévoit la réalisation de divers équipement DFCI ainsi que la réfection et la création d'environ 20 km de pistes forestières (programme 2412).

En vue de la réalisation de cet objectif, un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au bureau d'étude Corse Infrastructures et Environnement (C.I.E.) - Bastia - à l'issue d'une procédure de mise en concurrence.

Les travaux à réaliser se décomposent en 6 lots, décrits, localisés et estimés comme suit :

N°LOT	Localisation	Dénomination du chantier	Estimation en € TTC	Délais d'exécution maximum
1	FT Puntiniellu Commune de Bastelica	Réfection généralisée de la route de Gialgheta Nera	246 000	12 mois
2	FT Aitone Commune d'Evisa	Réfection généralisée des routes forestières de Lura, Cura Carghettu, Rughja, Petinelli et Alba	164 500	12 mois
3	FT Pietra Piana Communes de Ghisoni, Isolaccio di Fium'orbo et Poggio di Nazza	Réfection généralisée des routes forestières d'Albarelli et du Cavorsu	206 950	12 mois
4	FT Valduniellu Commune d'Albertacce	Remise à niveau de 3 points d'eau DFCI et pose de 8 barrières DFCI	34 100	2 mois
5	FT Bavella Commune de Quenza	Création d'une Zone d'Appui à la Lutte (ZAL), 2ème tranche (44 ha)	201 300	6 mois
6	FT Fangu Commune de Mansu	Mise en place d'un point d'eau DFCI de 30 m3	19 700	2 mois

Le montant total estimé des prestations est de 872 550 € TTC.

A l'issue de cette procédure, trois lots (n° 1, 4 et 5) ont été déclarés infructueux par la Commission d'Appel d'Offres en date du 7 mai 2008, présidée par Mme Marie-Ange SUSINI, au motif que les montants des offres proposées étaient trop supérieurs aux estimations.

La Commission d'Appel d'Offres a en conséquence décidé de relancer la procédure de consultation pour ces 3 lots selon la procédure du marché négocié avec publicité et mise en concurrence, procédure qui vous est ici présentée.

**Présentation de la procédure de mise en concurrence :**

**Objet :** Travaux d'investissement en infrastructures de desserte et DFCI pour l'équipement des forêts territoriales de Corse.

**Forme :** le marché est alloti - art. 10 CMP en 3 lots, localisés et décrits comme suit :

N°LOT	Localisation	Dénomination du chantier	Estimation en € TTC	Délais d'exécution maximum
1	FT Puntiniellu Commune de Bastelica	Réfection généralisée de la route de Gialgheta Nera	246 000	12 mois
2	FT Valduniellu Commune d'Albertacce	Remise à niveau de 3 points d'eau DFCI et pose de 8 barrières DFCI	34 100	2 mois
3	FT Bavella Commune de Quenza	Création d'une Zone d'Appui à la Lutte (ZAL), 2ème tranche (44 ha)	201 300	6 mois

**Procédure choisie :** Marché négocié avec publicité et mise en concurrence - art.35, 65 et 66 CMP.

**Critères de jugement des candidatures :**

Ne sont pas admises à concourir les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43, 44 et 45 du code des marchés publics.

- Moyens matériels et humains
- Références sur chantiers similaires
- Garanties financières

**Critères de jugement des offres :**

- Valeur technique de l'offre : 40 %
- Prix : 40 %
- Délais de réalisation : 20 %

**Durée :** 1 an

**Prix du marché :** le marché est conclu à prix fermes, actualisables

**Financement :** l'opération est inscrite au Budget primitif 2007 - ch. 909 f. 93/ prog. 2412I

**Déroulement de la procédure**

**Candidatures**

**Date d'engagement de la procédure de consultation :** 19 mai 2008

**Date limite de remise des candidatures :** 10 juin 2008

**Publications :** Corse Matin, [www.corse.fr](http://www.corse.fr)

Consultation : 5 entreprises ont déposé une candidature.

Ouverture des enveloppes relatives à la candidature : 12 juin 2008

N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du Candidat	Décision	Motifs et Observations
1	Groupement solidaire : <u>SARL A Smachjera di Castineta/ Corse Débroussaillage</u>	Admis	Lot n° 3
2	E.I. E.R.E.T.P.	Admis	Lot n° 3
3	Groupement solidaire : <u>E.I. Mieux vivre Alta Rocca/SAS BA.TRA.PUB</u>	Admis	Lot n° 3
4	SARL Corse Foration Minage	Admis	Lot n° 2
5	SARL Costa Verde Environnement	Admis	Lots n° 1, 2, 3

L'ensemble des candidats a été admis à présenter une offre. Des lettres de consultation ainsi que les documents de consultation correspondant leur ont été envoyé le 3 juillet 2008, les invitant à remettre une offre pour le 11 août 2008.

### Offres

Date limite de remise des offres : 11 août 2008

Ouverture des enveloppes relatives à l'offre: 26 août 2008

L'ouverture des offres a été réalisée dans le service.

L'entreprise CORSE FORATION MINAGE n'a pas participé à la consultation et l'entreprise MIEUX VIVRE ALTA ROCCA s'est retirée en cours de consultation.

### Lot n° 1 : Forêt de Puntiniellu - Estimation : 246 000 € TTC

Nom du Candidat	Prix € TTC	Délais	Observations
Costa Verde Environnement	209 437,70	7 mois	Pas de note méthodologique

### Lot n° 2 : Forêt de Valduniellu - Estimation : 34 100 € TTC

Nom du Candidat	Prix € TTC	Délais	Observations
Costa Verde Environnement	47 601,00	2 mois	Pas de note méthodologique

**Lot n° 3 : Forêt de Bavella - Estimation: 201 300 € TTC**

Nom du Candidat	Prix € TTC	Délais	Observations
Costa Verde Environnement	624 574,00	5 mois	Présence d'une note technique
A Smachjera di Castineta	281 718,00	5 mois	Présence d'une note technique
ERETP	840 240,00	6 mois	Présence d'une note technique

**Négociation**

Après une 1<sup>ère</sup> analyse des offres, il a été demandé aux entreprises, par courrier en date du 10 septembre 2008, d'apporter des précisions sur le niveau technique (méthodologie, moyens matériels et humains) ainsi que de consentir une réduction au niveau du prix.

**Analyse des offres définitives**

Sur le rapport du maître d'œuvre - Corse Infrastructures et Environnement - accepté par le service, les offres ont été analysées comme suit :

**1 - Rappel des critères de choix des offres et attribution des points**

Les critères retenus par le pouvoir adjudicateur et inscrits au règlement de la consultation sont les suivants :

Valeur technique de l'offre : 40 %

Prix des prestations : 40 %

Délais : 20 %

Préalablement à la remise des plis, le Pouvoir Adjudicateur avait arrêté le type de notation suivant :

**a) La valeur technique :**

Notation sur 40 points détaillée comme suit :

- Moyens matériels : 10 points
- Moyens humains : 10 points
- Méthodologie : 10 points
- Planning : 10 points

**b) Le prix :**

Notation sur 40 points répartie de manière proportionnelle avec comme base de calcul :

La formule de calcul suivante sera utilisée :

Note de l'offre = note maximale x valeur de la meilleure offre / valeur de l'offre

c) **Le délai :**

Notation sur 20 points répartie de manière proportionnelle avec comme base de calcul :

- Le minimum (0 point) au délai maximum fixé au Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Le maximum (20 points) à l'offre présentant le délai le plus court.

d) **Classement final :**

Le classement final résultera du cumul des points obtenus eu égard à l'ensemble des prestations examinées et détaillées ci-dessus.

L'offre qui obtient le plus grand nombre de points est classée en première position et les autres suivent dans l'ordre décroissant.

**2 - Enregistrement des offres définitives****Lot n° 1 : Forêt de Puntiniellu - Estimation : 246 000 € TTC**

Nom du Candidat	Prix € TTC	Délais	Observations
Costa Verde Environnement	198 965,82 (rabais de 5 %)	6 mois (inchangés)	Présence d'une note technique

**Lot n° 2 : Forêt de Valduniellu - Estimation : 34 100 € TTC**

Nom du Candidat	Prix € TTC	Délais	Observations
Costa Verde Environnement	45 220,95 (rabais de 5 %)	2 mois (inchangés)	Présence d'une note technique

**Lot n° 3 : Forêt de Bavella - Estimation: 201 300 € TTC**

Nom du Candidat	Prix € TTC	Délais	Observations
A Smachjera di Castineta	268 596,00 (rabais de 4,6 %)	5 mois (inchangés)	Présence d'une note technique
Costa Verde Environnement	574 608,82 (rabais de 8 %)	5 mois (inchangés)	Présence d'une note technique
E.R.E.T.P.	829 355,22 (rabais de 1,3 %)	6 mois (inchangés)	Présence d'une note technique



### 3 - Analyse des offres et classement

#### Lot n° 1 : Forêt de Puntiniellu

L'entreprise COSTA VERDE ENVIRONNEMENT est la seule entreprise à avoir soumissionné pour ce lot.

Les moyens techniques, l'estimation et les délais indiqués pour cette opération sont conformes aux attentes.

#### Lot n° 2 : Forêt de Valduniellu

L'entreprise COSTA VERDE ENVIRONNEMENT est la seule entreprise à avoir soumissionné pour ce lot.

Les moyens techniques et les délais indiqués pour cette opération sont conformes aux attentes.

L'offre de prix est plus de 30 % supérieure à l'estimation.

#### Lot n° 3 : Forêt de Bavella

##### a) La valeur technique :

Nom du Candidat	Moyens humains /10	Moyens matériels /10	Méthodologie /10	Planning /10
A SMACHJERA DI CASTINETA	10	8	5	6
COSTA VERDE ENVIRONNEMENT	10	10	7	8
ERETP	10	8	8	8

##### Moyens humains :

Les 3 entreprises COSTA VERDE ENVIRONNEMENT, A SMACHJERA DI CASTINETA et ERETP proposent des moyens humains équivalents.

##### Moyens matériels :

L'entreprise COSTA VERDE ENVIRONNEMENT possède les moyens matériels les plus importants, les entreprises A SMACHJERA DI CASTINETA et ERETP proposent des moyens matériels plus réduits mais suffisamment adaptés à ce type de travaux.

##### Méthodologie :

La société ERETP explique le déroulement et le mode opératoire du chantier. La société COSTA VERDE ENVIRONNEMENT fourni une note méthodologique type.

La société A SMACHJERA DI CASTINETA explique très sommairement le déroulement du chantier.

**Planning :**

Les sociétés ERETP et COSTA VERDE ENVIRONNEMENT ont fourni un planning prévisionnel des travaux lors de la première remise des offres. La société A SMACHJERA DI CASTINETA indique sommairement le déroulement des tâches.

**b) Le prix :**

Nom du Candidat	Estimation € TTC	Offre en € TTC	Ecart
A SMACHJERA DI CASTINETA	201 300	268 596,00	+ 67 296,00
COSTA VERDE ENVIRONNEMENT	201 300	574 608,82	+ 373 308,82
ERETP	201 300	829 355,22	+ 628 055,22

Les trois offres sont supérieures à l'estimation.

**c) Les délais :**

Nom du Candidat	Délais Maximum	Offre en mois	Ecart
A SMACHJERA DI CASTINETA	6	5	- 1
COSTA VERDE ENVIRONNEMENT	6	5	- 1
ERETP	6	6	0

**d) Le classement :**

Nom du Candidat	Valeur technique / 40	Prix / 40	Délais / 20	Total / 100
A SMACHJERA DI CASTINETA	29	40	20	89
COSTA VERDE ENVIRONNEMENT	35	18,69	20	73,69
ERETP	34	12,95	0	46,99

La société A SMACHJERA DI CASTINETA est classée première à l'issue de l'analyse, cependant son offre est supérieure de 33 % au montant de l'estimation.

**5. Conclusion**

Suite à l'analyse des offres, la CAO en date du 14 octobre 2008, présidée par M. le conseiller exécutif Antoine GIORGI, a pris la décision suivante à l'unanimité des présents :

*La commission, constatant que la proposition pour le lot 1 est conforme, c'est-à-dire inférieure à l'estimation de l'administration, propose d'attribuer le marché suivant :*

- *Le lot 1 (Réfection généralisée de la piste forestière de Gialgheta Nera en forêt territoriale de Puntiniellu) est attribué l'entreprise COSTA VERDE ENVIRONNEMENT pour un montant de 184 227,61 € HT ; soit 198 965,82 € TTC.*

*La commission constatant que pour les lots 2 Forêt de Valduniellu et 3 Forêt de Bavella les offres sont inacceptables au sens de l'article 35 1.2 du CMP, a décidé de déclarer les lots 2 et 3 infructueux.*

***Il vous est proposé d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché relatif aux travaux de réfection généralisée de la piste de Gialgheta Nera en forêt territoriale de Puntiniellu avec l'entreprise COSTA VERDE ENVIRONNEMENT pour un montant de 184 227, 61 € HT, soit 198 965, 82 € TTC.***